

DELIBERATION

N° 2012-155 du 27 novembre 2012



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

OBJET : Indemnité de conseil du Receveur.

Rapporteur : M. le Président

Le 27 novembre 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 20 novembre 2012 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

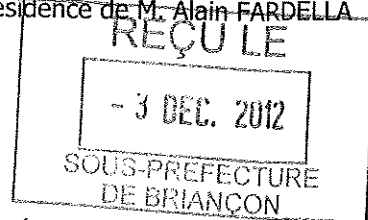
Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votes : 34

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.



Étaient présents : Mme Francine DAERDEN, Mme Marie-Hélène PONSART, M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, M. Philippe SEZANNE, Mme Mireille FABRE, Mme Marie MARCHELLO, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Christophe MARTIN, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, M. Sébastien FINE.

Avaient donné pouvoir :
Mme Catherine VALDENNAIRE à M. Philippe SEZANNE
M. Jean-Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ
Mme Claudine FINE à M. Philippe MICHELON
Mme Brigitte BOREL à M. Sébastien FINE.

Était excusé : M. Thierry DUCURTIL

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, portant attribution d'indemnités de conseil aux comptables du Trésor,

Vu la demande formulée par Mme Claude Bossy, Trésorière Principale de Briançon, par courrier en date du 2 octobre 2012,

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration Générale & Finances » en date du 24 octobre 2012,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 octobre 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité.

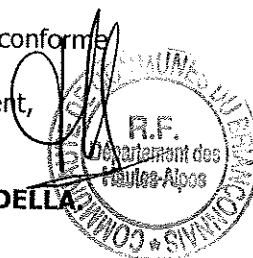
- Décide d'attribuer à Madame Claude BOSSY, Trésorière Principale de Briançon, une indemnité de **2 275.85 €**, en contrepartie de ses missions d'assistance et de conseil, dans l'exécution du budget de la Communauté de Communes du Briançonnais au titre de l'exercice 2012,
- Dit que ce montant correspond au taux plein de l'indemnité pouvant être accordée,
- Dit que l'inscription budgétaire de cette dépense est prévue au budget « Général » de la Collectivité.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain FARDELLA



Date dépôt S.P. : 30 NOV. 2012

Date affichage : 04 DEC. 2012

Délibération n° 2012-155